



Avis sur l'ouverture de la pêche aux asters

Note du GEMEL n°25-001 destinée à la DDTM-62

Le 11 mars 2025

En réponse au courrier électronique du 10 mars 2025 de Madame Ricard du CRPMEM des Hauts-de-France suite à une demande d'ouverture de la pêche aux asters (*Tripolium pannonicum* ; oreilles de cochon) formulée par les pêcheurs à pied, l'avis du GEMEL est sollicité pour cette ouverture.

L'avis émis se base sur différents éléments :

- La date d'ouverture de récolte des années antérieures, soit le 27 mars 2017, le 9 avril 2018, le 25 mars 2019, le 6 mars 2020, le 6 avril 2021, le 23 mars 2022, le 27 mars 2023 et le 18 mars 2024.
- Les éléments sur la connaissance du cycle de développement de l'aster acquis dans le cadre du FEP végétaux marins en 2012.
- Les observations et mesures de terrain ont été réalisées le 6 mars 2025 au Crotoy et le 7 mars 2025 au Hourdel en zones de concessions afin de connaître la croissance des asters en se basant sur la taille des feuilles (mm).

Les récoltes ont eu lieu sur deux zones au Crotoy le 6 mars 2025 (*i.e.* zone non labourée et zone labourée au sein des concessions de végétaux marins). Au Hourdel, ce sont trois zones prélevées le 7 mars 2025 (*i.e.* zone non labourée et zone labourée au sein des concessions de végétaux marins et zone fauchée pour l'expérimentation).

Toutes les zones présentaient des végétaux germés, notamment de la soude et de l'aster (très peu de salicorne) majoritairement au stade de dicotylédon. Des feuilles d'aster ont également été prélevées.

Pour chaque site, lorsque cela était possible, 50 individus ont été récoltés aléatoirement et mesurés afin de servir aux calculs de la longueur moyenne (en mm).

Tableau 1 : Coordonnées géographiques en Lambert 93 des sites échantillonnés en baie de Somme pour le suivi de la croissance des asters en 2025.

Sites	X (L93)	Y (L93)
<i>Crotoy labouré</i>	601937	7013229
<i>Crotoy non labouré en zones de concessions</i>	601947	7013237
<i>Hourdel labouré</i>	597845	7013698
<i>Hourdel fauché</i>	598110	7012954
<i>Hourdel non labouré en zones de concessions</i>	597808	7013713

Au Crotoy, le 6 mars 2025, en zone labourée, les asters mesuraient en moyenne $24,2 \pm 5,0$ mm avec une taille minimale de 10 mm et une taille maximale de 40 mm. En zone non labourée au sein des concessions de végétaux marins, le 6 mars 2025 toujours, la longueur moyenne était de $31,5 \pm 6,6$ mm avec une taille minimale de 22 mm et une taille maximale de 62 mm (Tableau 3).

Tableau 2 : Taille moyenne \pm écart-type (en mm), taille minimale et maximale mesurée (en mm) sur les feuilles d'aster récoltées au Crotoy en zone labourée et en zone non labourée le 6 mars 2025

Paramètres	Crotoy labouré	Crotoy non labouré en zones de concessions
<i>Taille moyenne (mm) \pm écart-type</i>	$24,2 \pm 5,0$	$31,5 \pm 6,6$
<i>Taille minimale mesurée (mm)</i>	10	22
<i>Taille maximale mesurée (mm)</i>	40	62

L'année dernière (05/03/2024), les asters sur le site du Crotoy mesuraient en moyenne $23,8 \pm 10,1$ mm (+ 0,4 mm en moyenne cette année) en zone labourée et $26,3 \pm 10,1$ mm en zone non labourée (au sein des concessions de végétaux marins) sur le site du Crotoy (+ 5,2 mm en moyenne cette année ; Figure 6).



Figure 1 : Aster en zone labourée en zones de concessions au Crotoy



Figure 2 : Aster en zone non labourée en zones de concessions au Crotoy



Le 7 mars 2025, au Hourdel en zone labourée au sein des zones de concessions, les asters mesuraient en moyenne $32,6 \pm 7,2$ mm avec une taille minimale de 21 mm et une taille maximale de 60 mm (Tableau 3). En zone fauchée, la longueur moyenne des feuilles d'aster était de $36,2 \pm 13,3$ mm avec une taille minimale de 17 mm et une taille maximale de 77 mm. Enfin, en zone non labourée au sein des concessions de végétaux marins, les asters mesuraient $38,4 \pm 14,8$ mm, avec une taille minimale de 20 mm et une taille maximale de 98 mm.

L'année dernière, à la même période, seul le site non labouré, situé en dehors des zones de concessions de végétaux marins avait été suivi, en raison d'une prolongation des travaux de labours. Les conditions similaires n'étant pas réunies cette année (pas de relevés en dehors des zones de concessions), aucune comparaison ne peut être émise.

Tableau 3 : Taille moyenne \pm écart-type (en mm), taille minimale et maximale mesurée (en mm) sur les feuilles d'aster récoltées au Hourdel en zone labourée, en zone fauchée et en zone non labourée au sein des zones de concessions le 7 mars 2025

Paramètres	Hourdel labouré en zones de concessions	Hourdel fauché en zones de concessions	Hourdel non labouré en zones de concessions
Taille moyenne (mm) \pm écart-type	32,6 \pm 7,2	36,2 \pm 13,3	38,4 \pm 14,8
Taille minimale mesurée (mm)	21	17	20
Taille maximale mesurée (mm)	60	77	98



Figure 3 : Aster en zone labourée au sein des concessions sur le site du Hourdel le 7 mars 2025



Figure 4 : Aster en zone fauchée au sein des concessions sur le site du Hourdel le 7 mars 2025



Figure 5 : Aster en zone non labourée au sein des concessions sur le site du Hourdel le 7 mars 2025

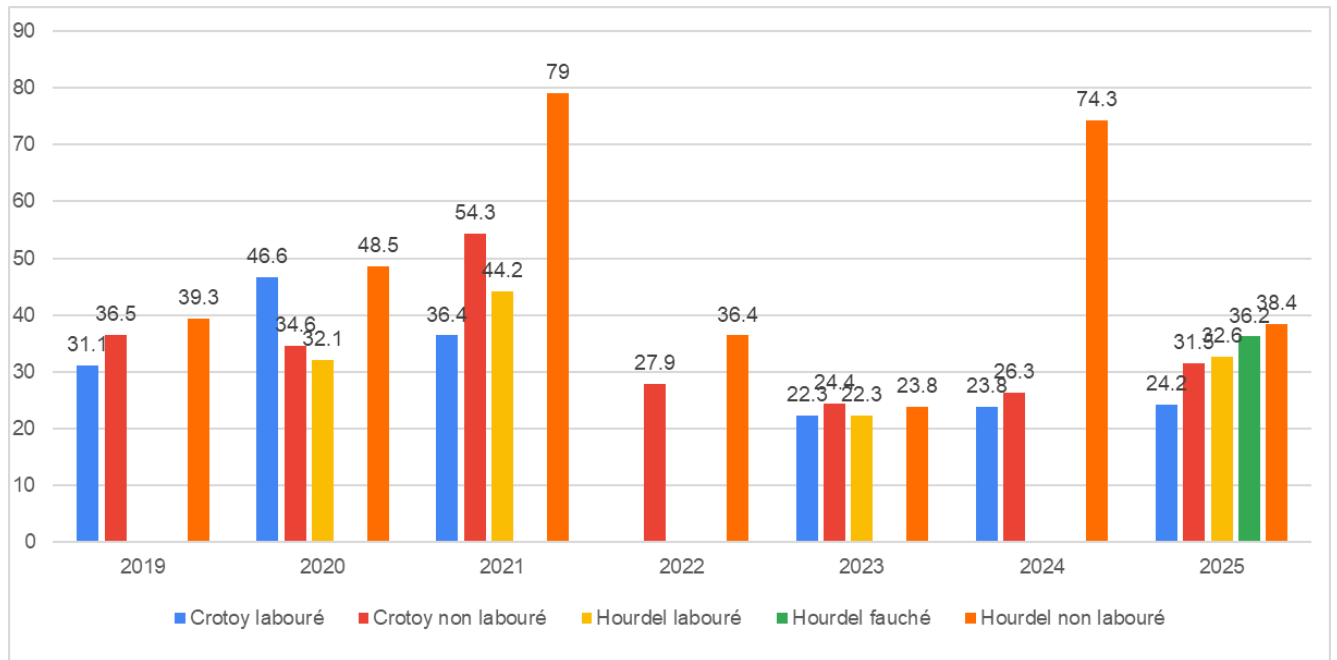


Figure 6 : Histogramme de la longueur moyenne des feuilles d'aster en fonction de l'année et de la zone échantillonnée (la zone non labourée du Hourdel en 2024 étant en dehors des concessions)

De par nos relevés, nos observations sur le terrain et du fait de sa nature vivace, le GEMEL ne voit pas d'objection à l'ouverture de la récolte des asters maritimes. La pêche pourra se faire au prix d'un effort de pêche important dans les premières semaines suivant l'ouverture. Il est important pour préserver le milieu, d'éviter un piétinement trop intense afin de ne pas sur-piétiner les zones sur lesquelles des jeunes individus ont été observés (Figure 7).



Figure 7 : Jeunes individus d'aster maritime observés en limite de zone labourée au Crotoy le 6 mars 2025

Le GEMEL donne un avis favorable pour l'ouverture de la récolte des asters sur les sites du Crotoy et du Hourdel à partir du lundi 17 mars 2025.

Emma BECUWE

Chargée d'études

